

Délibération N° 2024-007

Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 12    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### ACQUISITION D'UN LOGICIEL ENFANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une démarche de simplification des inscriptions aux périscolaires de la mairie a été entamée depuis la rentrée scolaire 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les régies Cantine et Garderie ont été réunies en une régie unique nommée Périscolaire afin d'établir une seule facture mensuelle auprès des parents.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le système de paiement par carte bleue a été mis en place à l'accueil de la mairie afin de proposer un moyen de paiement supplémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un Logiciel enfance avec un Portail Famille afin de faciliter la gestion des services périscolaires par le personnel communal et les familles. Les inscriptions, les annulations et les paiements des factures pourront se réaliser en ligne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société WAIGEO pour la fourniture et la mise en place du logiciel MyPérischool avec un Portail Famille pour un montant de 2 573.00€ HT soit 3 087.60€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de service avec la société WAIGEO est établi pour une durée de 3 ans à compter de la mise en service pour un montant annuel de 700.30€ HT soit 840.36 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition du logiciel MyPérischool avec un Portail Famille auprès de la société WAIGEO pour un montant de 2 573.00€ HT soit 3 087.60€ TTC,

APPROUVE le contrat de service avec la société WAIGEO pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 700.30€ HT soit 840.36€ TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget primitif de la commune exercice 2024 ainsi qu'aux budgets concernés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

